

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 20994**

### Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Certificat de capacité

Nouvel intitulé : Brevet de capitaine 200 pêche

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de la mer	Autorité désignée à l'article 24 et au titre VI du décret n°2015-723

### Niveau et/ou domaine d'activité

**V (Nomenclature de 1969)**

**3 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

213 Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche

**Formacode(s) :**

21340 capitaine pêche, 21352 pêche

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du certificat de capacité peut naviguer à la petite pêche ou à la pêche côtière en tant que capitaine, second capitaine et officier chargé du quart à la passerelle. A la pêche au large, il peut exercer les fonctions de second capitaine et d'officier de chef de quart à la passerelle.

Il peut également naviguer sur des navires armés au commerce ou à la plaisance professionnelle d'une jauge brute inférieure à 200 (UMS\*) et ne s'éloignant pas à plus de 20 milles des côtes françaises, dans des fonctions de capitaine, second capitaine.

\*UMS : système international de mesure de la jauge du navire.

Le titulaire du certificat de capacité est responsable de l'expédition maritime et de la conduite des opérations de pêche. Il est le représentant de l'armateur en toute circonstance.

Outre les aspects de navigation et d'exploitation du navire, il doit assurer l'encadrement de son équipage.

Il est capable de :

- maîtriser les règles de conduite du navire et manoeuvrer son navire en toute sécurité,
- maîtriser les questions relatives à l'exploitation du navire et à sa stabilité,
- rédiger un rapport de mer en termes juridiques,
- connaître la réglementation des pêches maritimes, et celle visant à la protection du milieu marin,
- connaître la gestion d'un navire de pêche artisanale,
- connaître les techniques de pêche et de traitement des captures.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Véritable chef d'entreprise, le capitaine sur navires de pêche de moins de 200 doit :

- gérer les campagnes de pêche ;
- commander l'équipage, choisir les meilleures routes et éviter les dangers ;
- choisir les lieux de pêche ;
- surveiller les manœuvres et aussi le traitement (nettoyage, découpe, ...) des espèces pêchées

Emploi à des fonctions de direction ou opérationnelles à bord de chalutiers, thoniers-senneurs, palangriers et fileyeurs.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

A1406 : Encadrement équipage de la pêche

I1605 : Mécanique de marine

### Réglementation d'activités :

Le capitaine d'un navire est un marin. La profession de marin est une profession réglementée conformément aux articles L5521-1, L5521-2 et suivants du code des transports.

Préalablement à l'entrée dans la profession de marin et à l'inscription dans un établissement d'enseignement ou de formation agréé, un examen médical obligatoire devant un médecin des gens de mer est requis.

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Avant d'entrer en formation conduisant à la délivrance du certificat de capacité, le candidat a acquis les compétences permettant d'exercer la fonction de capitaine sur un navire de moins de 200 UMS. Il suit alors une formation comprenant un module pêche qui comporte les matières suivantes :

- réglementation des pêches maritimes,
- gestion d'un navire de pêche artisanale,

- conservation du poisson.

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un cadre A des corps civils ou militaires ayant une expérience dans le domaine maritime. Il est composé d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le titre de formation.
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le jury est présidé par un cadre A des corps civils ou militaires ayant une expérience dans le domaine maritime. Il est composé d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le titre de formation.
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2008	X	Le jury est présidé par l'inspecteur général de l'enseignement maritime. Il est composé d'enseignants et de membres de la profession intéressés par le titre de formation.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Texte réglementaire : Arrêté du 25 avril 2005 modifié relatif aux conditions de formation et de délivrance du certificat de capacité	

#### Base légale

##### Référence du décret général :

Décret n° 2015-723 du 24 juin 2015 relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et aux conditions d'exercice de fonctions à bord des navires armés au commerce, à la plaisance, à la pêche et aux cultures marines

Textes abrogés :

Décret n° 93-1342 du 28 décembre 1993 modifié

Décret n° 99-439 du 25 mai 1999 modifié

Décret n°2007-1377 du 21 septembre 2007 modifié portant diverses dispositions relatives aux titres de formation professionnelle maritime

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 avril 2005 modifié relatif aux conditions de formation et de délivrance du certificat de capacité

Arrêté du 18 mars 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles de titres de formation professionnelle maritime.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Arrêté du 24 novembre 2008 modifié relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime par la validation des acquis de l'expérience

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

287 titres délivrés en 2014

##### Autres sources d'information :

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

[www.formation-maritime.fr](http://www.formation-maritime.fr)

##### Lieu(x) de certification :

Services chargés de la mer

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Lycées professionnels maritimes et prestataires de formation agréés

**Historique de la certification :**

**Certification suivante :** Brevet de capitaine 200 pêche